



COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal du 5 mars 09

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : Messieurs B. Carpriau, président – échevin, Van Langenhove, bourgmestre, Andries, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, échevins, Belgrado, Verhasselt, Mme Govaere-Laurent, Noltincx, Stevaert, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène, De Visscher, Mme Sarels, Galluccio, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell, Mme Van Baden, conseillers, et Mme K. De Taeye, secrétaire du jour

Excusés : Mme Colier et M. Van Steenkiste

SEANCE PUBLIQUE

Le président ouvre la séance et demande une minute de silence pour le décès de M. De Coster Michel, membre du personnel communal.

1. Avant de procéder au traitement des points de l'ordre du jour, la décision du Collège du 4 mars 2009, désignant Mme K. De Taeye au poste de secrétaire faisant fonction en remplacement de Mme Luykx, secrétaire communale, est ratifiée : ratifiée A L'UNANIMITE.

La secrétaire faisant fonction donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

La question orale de Mme Van Baden, conseillère communale, posée lors du Conseil communal du 28 janvier, est ensuite actée parmi les questions orales.

2. Fourniture de mobilier pour la bibliothèque. Approbation des conditions du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché:
- mode de passation du marché: procédure négociée sans publicité.
Estimation du coût : 8.177 euros hors TVA, soit 9.894,59 euros TVA 21% incluse.
approuvée A L'UNANIMITE

3. Aménagement d'un bassin de retenue dans le Beverbos par la Province du Brabant flamand : promesse de faire établir un droit de superficie sur la propriété communale (477 ca) : approuvée A L'UNANIMITE
4. Extension de l'éclairage public dans le parc situé entre les rues P. Vertongen et J. Vanden Broeck à hauteur du bassin d'orage.
Offre d'EANDIS (après intervention financière de Sibelgas) d'un montant de € 66.524,74 : approuvée A L'UNANIMITE.
5. Plantations communales 2009 :
L'échevin Vander Voorde commente ce point.
Cahier spécial des charges et estimation d'un montant de 16.000 euros TVAC - approuvés A L'UNANIMITE.
6. Rétribution pour la participation aux activités organisées sous la responsabilité de l'administration communale – à l'exception de l'accueil d'enfants – pour les exercices 2009-2013 : approuvée A L'UNANIMITE
7. Etudiants jobistes pour l'année 2009 :
Le président déclare que 4 x 2 moniteurs seront engagés au lieu de 5 x 2, conformément à la décision du Collège des échevins.
approuvée A L'UNANIMITE
8. Adhésion à une association interlocale « Preventiebeleid WWLKD » :
l'échevin Van der Straeten fait un exposé.
Approuvée A L'UNANIMITE
9. Modification du règlement de la circulation: suppression d'un emplacement de stationnement pour handicapés au 307 de la Chaussée de Bruxelles : approuvée A L'UNANIMITE
- 10a. Prise de connaissance – PPIU (plan particulier d'intervention d'urgence) pour les travaux d'Aquafin au Square Faymonville :
Le bourgmestre commente ce point.
Le Conseil prend connaissance du plan À L'UNANIMITÉ.
- 10b. Travaux – Maalbeek phase 4b – phase 1 : Square Faymonville – prise de connaissance de l'ordonnance de police relative à la déviation de la circulation:
L'échevin Mertens commente ce point.
Le Conseil prend connaissance du plan À L'UNANIMITÉ.
11. Conclusion d'une assurance tous risques chantier – part communale dans les travaux du projet Aquafin Maalbeek Phase 4b :
Estimation de la prime : 7.500 euros
Approuvée A L'UNANIMITE

SEANCE A HUIS CLOS

12. Désignation d'un chef de service faisant fonction pour le service des affaires territoriales (A4a-A4b) : est approuvée par 20 voix pour et 1 voix contre sur 21 membres présents.
Mme De Taeye, secrétaire faisant fonction, quitte la séance. M. Verdoodt assume la tâche de la secrétaire faisant fonction.
13. Désignation d'un chef de service faisant fonction pour le service des affaires internes (A1a-A3a) : est approuvée par 19 voix pour et 2 voix contre sur 21 membres présents.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Lors du conseil du 28 janvier 2009, Mme Van Baden, conseillère communale, avait demandé si un plan de la commune pouvait être distribué en français. Les membres du Collège ont répondu qu'il s'agissait d'une initiative privée qui n'émanait donc pas de la commune. Notre logo a été utilisé sans autorisation.

M. Coomans de Brachène

- 1) Action Wemmel Propre – Demande si chaque Wemmelois a reçu un dépliant et a remarqué que la distribution avait pris un peu de retard.
L'échevin Vander Voorde répond à cette interpellation :
La distribution a en effet subi du retard à cause de la grève de La Poste. La distribution a alors été prise en charge par le personnel communal.
Environ 12 candidats se sont présentés jusqu'ici ; plusieurs personnes sont déjà occupées.
Dans la pratique, les mesures suivantes ont été prises : un responsable a été désigné en fonction de son domicile. Chaque participant a reçu une veste et des sacs-poubelles.
- 2) Sécurité du bassin de la fontaine : y aura-t-il des plantations ou un panneau ?
L'échevin Vander Voorde répond. Non, mais on examine les possibilités.

Mme Van Cauwenberghe

- 1) Page Natuurpunt – peut-on obtenir une traduction en français ?
L'échevin Vander Voorde répond que la question a été posée à Natuurpunt mais que cette dernière organisation est une association privée et n'est donc pas obligée d'accéder à une telle demande.
- 2) La « Vlaamse zorgkas » inflige une amende, mais ses lettres sont exclusivement en néerlandais. Même la mention comme quoi une traduction peut être demandée est indiquée en néerlandais.
La commune peut-elle y remédier ?
Le bourgmestre répond que ce n'est en fait pas une question pour le Conseil communal étant donné que la commune ne peut rien y faire.

Mme Govaere-Laurent

Quelle est l'utilité de la commission Mobilité du Conseil communal si elle ne se réunit pas ?
Le Président, M. Carpriau, déclare que c'est le président de la commission qui doit convoquer la commission, et non les échevins ou le président du Conseil communal.
L'échevin Mertens répond qu'en tant qu'échevin, il n'est pas membre de la commission.

M. De Lille

Bassin d'orage dans le parc : quid de la sécurité ?
Le Président, M. Carpriau fournit la réponse suivante :
Ce bassin ne se remplit que quelques fois par an. Nous pourrions nous poser la même question pour les étangs se trouvant sur notre territoire.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 24 mars 09.

Wemmel, le 24 mars 2009

Par ordonnance :

Le Secrétaire

(s) Mme K. DE TAEYE

Le Président

(s) B. CARPRIAU